



DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS
Conseil syndical n°25 du : 4 mars 2020
Délibération n° : 2020.002 BIS
Page 1 sur 2

Objet : Vote du compte administratif 2019

MODIFIEE POUR FAUTE DE FRAPPE - Par suite d'une convocation en date du 25 février 2020, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont assemblés en la Mairie de Villard Saint Pancrace le 4 mars 2020 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Max BREMOND

Etaients présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais - 5 Voix			
Maurice DUFOUR	<i>Absent</i>	Francine DAERDEN	Présente
Gérard FROMM	<i>Absent</i>	Sébastien FINE	<i>Absent</i>
Pierre LEROY	Présent	Romain GRIZKA	<i>Absent</i>
Thierry BOUCHIE	<i>Absent</i>	Éric PEYTHIEU	<i>Absent</i>
Martine ALYRE	Présente	Jean Pierre SEVREZ	<i>Absent</i>
Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 4 voix			
Christian LAURENS	<i>Absent</i>	Valérie GARCIN EYMEOD	<i>Absente</i>
Bernard LETERRIER	<i>Absent</i>	Dominique MOULIN	<i>Absent</i>
Serge LAURENS	Présent	Maxime BERARD	<i>Absent</i>
Max BREMOND	Présent	Jean Louis BERARD	<i>Absent</i>
Communauté de communes du Pays des Ecrins -2 voix			
Serge GIORDANO	Présent	Cyrille DRUJON D'ASTROS	<i>Absent</i>
Gérard GUIMBERT	Présent	Jean-Robert RICHARD	<i>Absent</i>

Vu

Les comptes de gestion de l'exercice 2019 dressé par le receveur syndical ;

Le budget primitif 2019, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et recettes, les bordereaux de mandats, relatifs à l'exercice 2019.

CONSIDERANT

Le compte administratif en tout point identique au compte de gestion adopté précédemment ;

La régularité des écritures statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, et celles statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Que le Président ne prend pas part au vote.



AR Prefecture

005-200052801-20200304-2020002BISDELIB-DE
 Reçu le 07/05/2020
 Publié le 07/05/2020

PETR
 POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
 ARRONDISSEMENT DE BRIANCON**

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
 DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU
 GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS**

Conseil syndical n°25 du : 4 mars 2020

Délibération n° : 2020.002 BIS

Page 2 sur 2

Objet : Vote du compte administratif 2019

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :

Nombre de membres en exercice	11	Nombre de suffrages	6
Nombre de membres présents	6	Nombres de membres représentés	0
Nombre de suffrages exprimés		6	
Pour	6	Contre	0
		Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

Décide d'adopter le compte administratif 2019 dont un exemplaire est joint à la présente délibération ;
 Dit que le déficit net de clôture de l'exercice 2019 est de 40 249,43 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.



Le Président,
 Pierre LEROY